

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine, MALARDE Yves-Marie, FLORENTIN Loïc, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol - BAUDRY Marie-Alix -BOULIAN Marie-Madeleine- CAPUT Christine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques- LEBRUN Stéphanie-NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Anne-Françoise LAURENT a donné pouvoir à Madame Catherine FLIELLER, excusée.

SECRETAIRE : Madame Catherine FLIELLER.

Date de convocation : le 05 avril 2014.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 05 avril 2014, Monsieur Hervé SCHMIDT fait remarquer que les différentes attributions des 4 adjoints n'ont pas été mentionnées dans la délibération correspondante.

Il n'a pas été non plus rédigé qu'il avait été mentionné, lors de la réunion du 05 avril dernier, que la commune était dans l'illégalité en ce qui concerne l'assainissement du quartier de la Perche. Monsieur le Maire précise que le compte-rendu signalait que les travaux de raccordement étaient nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle, comme il l'a indiqué lors de la première réunion du Conseil Municipal, qu'il n'est pas possible de reprendre mot à mot tous les débats du conseil municipal.

Il appartient donc à chaque conseiller d'indiquer au secrétaire de séance les remarques ou questions qu'il souhaite voir dans le compte rendu.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité, avec les remarques formulées ci-dessus,

ORDRE DU JOUR

- Élection des membres des commissions communales.
- Élection des membres de la commission d'appel d'offres
- Nomination d'un correspondant défense
- Élection des délégués à ACTI' SOV
- Élection des délégués au SYMTROM
- Élection d'un délégué à A.G.E.D.I

- **Élection des représentants du Conseil Municipal au**
 - ✓ Centre Communal d'Action Sociale
 - ✓ E.P.I.SO.M.E (2 délégués)
 - ✓ Collège du Pervis
 - ✓ C.N.A.S
- Hôpital local de Darney
- Délégations au Maire
- Questions diverses.

2014-04-10-1- Élection des membres des commissions communales

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les différentes commissions ont un rôle consultatif. Elles étudient les différents dossiers et donnent leur avis sur les différents sujets abordés en Conseil Municipal. Les commissions seront ouvertes aux administrés qui le souhaitent.

Monsieur Jacques DURUPT s'informe de la fréquence des réunions. Monsieur le Maire explique que la fréquence dépend des membres de la commission et des dossiers en cours.

Monsieur DURUPT demande si deux commissions peuvent se réunir en même temps : Monsieur le Maire répond qu'effectivement, si le sujet est transversal, une seule réunion serait plus efficace.

Monsieur Philippe CASSAGNE souhaiterait que soit précisé en détail, sur une feuille annexée au présent compte-rendu, le libellé exact de ce que comporte chaque commission. Monsieur le Maire explique qu'il est très difficile de donner une liste exhaustive des compétences de chaque commission. Il appartiendra aux membres des commissions de préciser à l'usage le détail des compétences.

Concernant l'administration générale prévue pour la commission n°5, il s'agit, par exemple, de l'organisation des élections, de l'organisation des services administratifs, etc...

■ 1ERE COMMISSION : Finances/Economie, relations avec la commission économique de la Communauté de Communes.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n° 1 :

A.F LAURENT- M.A BAUDRY- H. SCHMIDT- J. DURUPT- PH. CASSAGNE-

■ 2EME COMMISSION : Urbanisme/Elaboration du P.L.U.I, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, relations avec la commission chargée du P.L.U.I de la Communauté de Communes.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n° 2 :

H. SCHMIDT- Y.M MALARDE- A.F LAURENT- L. FLORENTIN

■ 3EME COMMISSION : Culture, sport, vie associative/Fêtes et cérémonies.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n° 3 :

C. FLIELLER- M.M BOULIAN- F. NICKLAUS- M.A BOUCHAIN- S. LEBRUN- M.A BAUDRY- P. BARAT

■ 4EME COMMISSION : Ecoles, relation avec la commission scolaire de la Communauté de Communes.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n° 4 :

C. FLIELLER- S. LEBRUN- P. CASSAGNE- F. NICKLAUS-

■ 5EME COMMISSION : Administration générale/Relations avec Vosgelis/Coordination avec le CCAS.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n° 5 :

M.A BOUCHAIN- A.F LAURENT- P. BARAT- C. FLIELLER- J. DURUPT-

■ 6EME COMMISSION : Communication, Flash info mensuel, bulletin municipal, site internet, relations presse.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n°6 :

M.M BOULIAN- M.A BOUCHAIN- M.A BAUDRY- C. FLIELLER-

■ **7EME COMMISSION : Voirie, travaux, gestion des services techniques, entretien des bâtiments communaux. Gestion du site d'aspersion. Assainissement. Eau potable.**

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n°7 :

Y.M. MALARDE- H. SCHMIDT- L. FLORENTIN- J. DURUPT- C. CAPUT-

■ **8EME COMMISSION : Aménagements urbains, embellissement des rues, fleurissement/Equipements touristiques.**

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n°8 :

L. FLORENTIN- C. CAPUT- M.A BAUDRY- C. FLIELLER- Y.M. MALARDE-

■ **9EME COMMISSION : Relations avec l'ONF, travaux forestiers, affouages.**

Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission n°9 :

P. BARAT- L. FLORENTIN- Y.M. MALARDE-

2014-04-10-2- Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :5.

	Voix	Attribution au quotient Nb de sièges	Attribution au plus fort reste	TOTAL Sièges
Liste 1 : Me Anne-Françoise LAURENT M. Hervé SCHMIDT Me Catherine FLIELLER	15	3	-	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Anne-Françoise LAURENT : 15 voix

Hervé SCHMIDT : 15 voix

Catherine FLIELLER : 15 voix

Membres suppléants

Nombre de votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5.

	Voix	Attribution au quotient Nb de sièges	Attribution au plus fort reste	TOTAL sièges
Liste 1 : Me Marie-Alix BAUDRY Me Stéphanie LEBRUN Me Christine CAPUT	15	3	-	3

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Me Marie-Alix BAUDRY : 15 voix.

Me Stéphanie LEBRUN : 15 voix.

Me Christine CAPUT : 15 voix.

2014-04-10-3- Nomination d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de nommer au sein du Conseil Municipal un correspondant défense.

La fonction du conseiller municipal en charge des questions de défense : cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation.

Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur des autorités militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** au sein du Conseil Municipal Monsieur Pol BARAT comme correspondant défense.

2014-04-10-4- Élection des délégués à ACTI'SOV.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, au cours de l'année 2012, les conseils d'administration de l'Association de Développement de la Saône Vosgienne et de l'Association de l'Odysée ont décidé d'unir les deux chantiers d'insertion.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2013, une présentation des nouveaux statuts ainsi que l'élection du nouveau conseil d'administration de l'Association ACTI-SOV, ont été réalisées.

Il est prévu dans les nouveaux statuts que le conseil d'administration soit composé d'un élu par commune adhérente, accompagné d'un membre suppléant.

Il est nécessaire lors de cette séance du Conseil Municipal de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant au conseil d'administration de l'association ACTI-SOV.

Membre titulaire.

Madame Catherine FLIELLER se porte candidate.

Le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15
(les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs)

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Catherine FLIELLER, titulaire : 15 voix.

La candidate précitée ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre titulaire au conseil d'administration de l'Association ACTI-SOV.

Membre suppléant.

Monsieur Raynald MAGNIEN se porte candidat.

Le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15
(les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs)

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Raynald MAGNIEN, suppléant : 15 voix.

Le candidat précité ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre suppléant au conseil d'administration de l'Association ACTI-SOV.

2014-04-10-5- Élection des délégués au SYMTROM.

Monsieur le Maire souligne l'importance de représenter la commune auprès de ce syndicat de ramassage des ordures ménagères et précise les différents modes de facturation de ce service (au forfait, à la pesée...)

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner deux délégués.

Se portent candidats :

Monsieur Raynald MAGNIEN
Monsieur Hervé SCHMIDT

Le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

(les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs)

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Raynald MAGNIEN : 15 voix.

Monsieur Hervé SCHMIDT : 15 voix.

Les candidats précités ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués au Syndicat Syndicat Mixte De Ramassage Et De Traitement Des Ordures Ménagères (S.Y.M.T.R.O.M).

2014-04-10-6- Élection d'un délégué au syndicat intercommunal A.G.E.D.I.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire, résidant à 91 Rue du Couvent- 88410 Monthureux-sur-Saône (adresse mail : raynald.magnien@orange.fr, tél. : 06.80.00.64.33, n°fax : 03.29.09.91.81) comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A.G.E.D.I.

- ✓ D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

2014-04-10-7- Élection des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Ont obtenu pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Madame Christine CAPUT	15 voix
Monsieur Hervé SCHMIDT	15 voix
Monsieur Pol BARAT	15 voix
Madame Marie-Alix BAUDRY	15 voix

(les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs).

Mesdames Christine CAPUT et Marie-Alix BAUDRY ainsi que Messieurs Hervé SCHMIDT et Pol BARAT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ont été proclamés délégués au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

2014-04-10-8- Élection des représentants du Conseil Municipal à l'E.P.I.S.O.M.E.

Ont obtenu pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL SOCIAL ET MEDICALISE.

Monsieur Raynald MAGNIEN	Quinze voix (15)
Monsieur Jacques DURUPT	Quinze voix (15)

(les conseillers présents auxquels s'ajoutent les 2 pouvoirs).

Monsieur Raynald MAGNIEN et Monsieur Jacques DURUPT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ont été proclamés élus pour représenter le Conseil Municipal en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'EPISOME.

2014-04-10-9- Élection des représentants du Conseil Municipal au Collège du Pervis.

Ont obtenu pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du COLLEGE DU PERVIS :

Se présentent :

Membre titulaire : Monsieur Raynald MAGNIEN.

Membre suppléant : Madame Francine NICKLAUS .

Monsieur Raynald MAGNIEN	Quinze voix (15)
Madame Francine NICKLAUS	Quinze voix (15)

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Raynald MAGNIEN a été proclamé élu Membre TITULAIRE et Madame Francine NICKLAUS a été proclamée élue membre SUPPLEANT pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège

2014-04-10-10- Élection des représentants du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales.

A obtenu pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN

Quinze voix (15)

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamée élue pour représenter le Conseil Municipal en qualité de membres du Conseil d'Administration du C.N.A.S.

Élection des représentants du Conseil Municipal à l'Hôpital local de Darney.

Il n'est plus nécessaire de désigner un élu afin de représenter la commune dans cet établissement : ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

2014-04-10-11- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu l'article L 2122-22 (4°)* du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **d'un montant inférieur à 90 000,00€ H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%.

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 euros** ;

8° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, **uniquement pour la décision de ne pas préempter.**

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **des franchises prévues aux contrats d'assurances.**

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales).

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain flash info sera bientôt prêt pour distribution, la liste des différentes rues attribuées aux conseillers est établie.

Questions diverses.

Monsieur Jacques DURUPT suggère de nommer la montée du Caron vers la Place de la République. Il suggère également de mentionner les permanences du Maire et des Adjoints dans le prochain flash info.

Monsieur DURUPT demande s'il y a un local pour les conseillers : Monsieur le Maire indique que le bureau des adjoints, hors permanences, est disponible, ainsi que la salle n° 1 ou la salle du Conseil Municipal.

Questions du public.

Monsieur Jean-Luc CORNEVIN souhaiterait que le flash info soit distribué avant le début de chaque mois si possible.

Il faudrait réactualiser les numéros utiles.

Comment se nomme la rue qui part de la Place et aboutit rue des Halles ? : La Petite Rue de la Place.

Madame Alexandra RAUSCHER : Il serait bon de mentionner le numéro de la Maison Médicale ainsi que les informations qui s'y rapportent, dans le prochain flash info.

Toutes les commissions sont-elles ouvertes aux personnes extérieures ? oui, un article sera fait dans ce sens dans le prochain flash info ainsi que dans la presse. Les inscriptions s'effectueront à l'accueil de la Mairie.

Monsieur ANTINELLI souhaite participer à plusieurs commissions.

Il souhaite également que le Conseil Municipal réfléchisse à la mise en place d'une bibliothèque, animée par plusieurs bénévoles.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.